

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 24\_119**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : DEMANDE DE FONCIER DE  
M. PELLEGRINI**

**Date de la convocation :** Mercredi 19 juin 2024

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 7 Votants : 35</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 34 Abstention : 0 Contre : 0 Ne participe pas au vote : 1</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO (Les Échelles) ; Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Marie-Aude GONON, Olivier LEMPEREUR (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Christine SOURIS à Christiane BROTO-SIMON ; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN ; Evelyne LABRUDE à Anne LENFANT ; Murielle GIRAUD à Hervé BUTTARD ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET</p>
--	--

**CONSIDÉRANT** la compétence économie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

**CONSIDÉRANT** le projet de M. Pellegrini d'installer son activité de bucheronnage/débardage dans un nouveau bâtiment sur une parcelle d'environ 1 500m<sup>2</sup>. Ce nouveau bâtiment aurait plusieurs destinations :

- Bureaux et vestiaires/douches pour les salariés
- Abri pour stockage et entretien du matériel (actuellement dans le garage de sa maison)
- Parking extérieur pour ses tracteurs (actuellement garés sur la ZI Chartreuse-Guiers)
- Développer une activité de production/vente directe de bois de chauffage pour les particuliers

Le futur bâtiment aurait une superficie d'environ 500 à 600 m<sup>2</sup> avec une surface de stockage extérieure de 600 m<sup>2</sup> pour les grumes. Il est envisagé environ 15 places de parking extérieures.

**CONSIDÉRANT** le souhait de M. Pellegrini d'acquérir la parcelle AE386 sur la ZI Chartreuse-Guiers pour implanter son futur bâtiment,

**CONSIDÉRANT** que cette parcelle AE386 est l'avant-dernière disponible à vocation industrielle dont la Communauté de Communes est propriétaire sur la ZI Chartreuse-Guiers,

**CONSIDÉRANT** le projet en cours d'aménagement d'une nouvelle Zone Artisanale Intercommunale du Moulin neuf sur la friche des anciennes papèteries des deux-Guiers sur la commune d'Entre-deux-Guiers,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission économie du 15/05/2024 pour la vente de la parcelle AE386 à M. Pellegrini pour son projet de nouveau bâtiment.

**CONSIDÉRANT** le débat en conseil sur la parcelle à céder à l'entreprise pour répondre à ses besoins,

➤ **Le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ (M. L'Héritier ne participe pas au vote)**

- **AUTORISE** la Présidente à proposer à M. Pellegrini la parcelle AE 386 sur la ZI Chartreuse-Guiers

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 27 juin 2024

La Présidente,

Anne LENFANT.

